

17 avril 2019

## Evènement des partenaires de la carte familles nombreuses

Discours Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF

---

Bonjour à tous,

Je suis très heureuse d'ouvrir cet évènement particulier.

Il est particulier, car c'est pour nous l'occasion de vous présenter les résultats exclusifs de notre enquête de l'observatoire des familles qui a donné la parole à plus de 31 000 familles grâce à notre partenariat avec les services de la Caisse nationale des associations familiales, (dont je salue la Présidente).

C'est un évènement particulier également car c'est la première rencontre avec les partenaires de la carte familles nombreuses depuis la création du réseau en 2006.

Particulier enfin, car Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la santé, nous fait l'honneur de sa présence sur le sujet qui nous rassemble tous aujourd'hui les familles, et plus particulièrement les familles nombreuses.

Tout d'abord, je souhaite dire quelques mots de politique familiale.

On oublie parfois que la politique familiale a été construite pour aider plus particulièrement les familles de 3 enfants et plus. Je cite par exemple, le complément familial à partir du 3<sup>e</sup> enfant, la part fiscale entière du 3<sup>e</sup>, les allocations familiales progressives en fonction du rang de l'enfant.

Aujourd'hui, certains se demandent d'ailleurs pourquoi apporter un soutien à ces familles.

C'est pour moi, devant vous, l'occasion de rappeler pourquoi cette orientation est légitime.

- Tout d'abord car 30% des enfants vivent dans une des 1,7 million de familles nombreuses. Il faut noter que s'il y a moins de très grandes familles qu'il y a 40 ans, les familles de 3 enfants restent une proportion stable autour de 13%.
- Ensuite, parce qu'elles contribuent à la consommation et donc à la croissance du pays.
- Ensuite, mais ça vous le savez, elles contribuent davantage au dynamisme démographique et au renouvellement des générations.
- Enfin, elles ont des charges spécifiques en temps et en charges financières. Car a revenu égal un couple avec enfant(s) a moins de pouvoir d'achat qu'un couple sans enfant, et qui plus est quand ils ont 3 enfants ou plus. Je tiens à dire que les allocations familiales ne sont pas un cadeau, elles couvrent à peine le surcroit de la TVA payé par les familles.

Autant de raisons qui justifient que les familles nombreuses soient aidées plus que d'autres.

- Je tiens d'ailleurs ici à alerter sur les récentes réductions sur les prestations familiales et la fiscalité. Contrairement aux idées reçues ces réductions - Je pense notamment à la sous indexation des prestations familiales - ont touché toutes les familles, y compris celles qui ont de faible revenu. A ceci s'ajoute, au niveau des communes et des départements, des augmentations de tarifs des services, comme les transports scolaires, les cantines, les accueils périscolaires et les accueils de loisirs, qui elles aussi touchent toutes les familles. Il y a donc nécessité d'être vigilant car chaque modification des politiques familiales a des effets démultiplicateurs sur les familles nombreuses.

Mais je pense que nous sommes ici tous persuadés de l'intérêt de soutenir les familles et plus particulièrement les familles nombreuses. Ce

soutien repose sur des politiques publiques fortes mais aussi sur des acteurs privés engagés, comme le sont les partenaires de la carte familles nombreuses.

En tant que défenseur de l'ensemble des familles, nous œuvrons pour faire mieux connaître leurs besoins, pour défendre leurs intérêts et pour innover aux côtés d'acteurs publics et privés pour leur apporter un soutien qui répond à leurs attentes. Nous sommes donc très heureux d'avoir été missionnés dans le cadre de notre convention d'objectif avec l'Etat pour développer et animer le réseau des partenaires de la carte familles nombreuses au côté de la Direction générale de la cohésion sociale et plus particulièrement de la SNCF (que je salue).

A vous, Jean-Philippe, de nous présenter les chiffres de cet observatoire.